



DATE DE PUBLICATION : 6 février 2017

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 2 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain GERBIER, directeur des Entreprises et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean STRANJAKOVITCH, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception de la nomination des chefs de service, toute convention, y compris les contrats FIBEN, contrats cadres et contrats pour prestations à la demande, ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités de la direction des Entreprises, dans la limite de 90 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers de la Banque.

MM. Alain GERBIER et Jean STRANJAKOVITCH peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Entreprises.

Fait à Paris, le 9 janvier 2017

Gilles VAYSSET